



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS

SEANCE DU 14 MARS 2023

Délibération n° 2023_013

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars 2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, Maire.

Présents : Mmes Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Dorothee GARNIER, Catherine GAMICHON-NOËL, Murielle CAILLEUX, Mrs Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER,

Absents avec pouvoir : Mr Cédric DEMARCY donne pouvoir à Jean-Claude BAGUET,

Absents excusés : Sophie FOUCAULT, Patrick LAURENT.

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES	AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :	15
	EN EXERCICE :	15
	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION :	13

DATE DE LA CONVOCATION : 7 mars 2023

OBJET DE LA DELIBERATION : Remboursement du chèque de caution suite à l'annulation de la réservation de la Salle de Mr et Mme SAILLY Jérôme.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'annulation de la réservation de la location de la salle de l'ancienne école des garçons du 22 avril 2023 de Mr et Mme SAILLY Jérôme. Le chèque de caution d'un montant de 75€ ayant été encaissé, il est nécessaire de procéder à son remboursement.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour rembourser cette réservation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 75€ à M et Mme SAILLY.

POUR COPIE CONFORME
Jean-Claude BAGUET

